

Rapport du jury des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire

(Année 2016)

La présente note a pour objet de présenter un bilan des modalités de réalisation des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ouverts au titre de l'année 2016.

I - Rappel du cadre réglementaire

Les concours d'ingénieurs du génie sanitaire¹ ont été ouverts par arrêté du 4 janvier 2016² et organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 mars 2011, modifiant l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié, fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

II - Calendrier de réalisation et organisation

Une réunion préparatoire du jury³ s'est déroulée le 11 février 2016. Des documents préparatoires ont été fournis par la Direction des ressources humaines du ministère. A cette occasion le choix des sujets des épreuves a été effectué.

La commission d'équivalence des diplômes requis⁴ pour se présenter au concours externe d'ingénieur du génie sanitaire instituée par l'arrêté du 8 décembre 2008 s'est réunie le 22 février 2016⁵. 21 dossiers de demandes d'équivalence de diplômes ont été examinés. 10 candidats ont été autorisés à concourir par cette procédure, soit 47,6%. Il est à noter que plusieurs candidats issus de la filière universitaire disposent de masters II dispensant certaines « unités de valeurs » en environnement, qui ne correspondent pas en complétude et spécificité à celles délivrées par l'EHESP (Mastère spécialisé® Ingénierie et management des risques en santé, environnement et travail (IMR-SET), mais compensent par une expérience professionnelle, parfois en agences régionales de santé (ARS).

Les inscriptions aux concours ont été ouvertes du 08 janvier 2016 et closes le 08 février 2016.

Les épreuves écrites ont été organisées le 30 mars 2016 dans 13 centres d'examen métropolitains et 7 centres ultra-marins.

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu à Paris du 19 au 21 avril 2016.

La réunion d'admissibilité s'est tenue le 21 avril 2016.

Les épreuves orales se sont déroulées du 21 au 23 juin 2016.

La réunion d'admission s'est tenue le 23 juin 2016.

¹ Décret n°90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire.

² Arrêté du 4 janvier 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieur du génie sanitaire.

³ Arrêté du 16 février 2016 portant composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2016.

⁴ Décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'entrée aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

⁵ Voir le procès verbal de la réunion de la Commission d'équivalence.

III - Chiffres clés

5 postes ont été ouverts au titre de la session 2016, 3 au titre du concours externe, 2 au titre du concours interne⁶.

75 candidats ont été admis à concourir, 49 au titre du concours externe, 26 au titre du concours interne.

56 candidats se sont présentés aux épreuves écrites, 41 au titre du concours externe, 15 à celui du concours interne.

IV – Modalités de correction des épreuves écrites et orales

IV -1 - Epreuves écrites

- **La préparation**

Pour les concours externe et interne, les candidats ont passé une épreuve d'admissibilité commune consistant en la rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier traitant du domaine des interrelations entre la santé et l'environnement (génie sanitaire). Pour le concours interne exclusivement, les candidats passent également une épreuve de composition sur un ou plusieurs sujets de génie sanitaire. Pour le concours 2016, les candidats sur ce dernier point ont eu à traiter 2 sujets de composition.

- **Modalités de correction des épreuves**

La correction des copies (note de synthèse et épreuve de composition technique) a été effectuée sur la base d'une grille de correction discutée par les membres du jury. Chaque copie a fait l'objet d'une double correction. Les 15 candidats du concours interne ont été notés par un seul jury par épreuve (un pour la note de synthèse, un pour l'épreuve de composition). Pour les candidats externes, dans chaque groupe de correcteurs, les notes proposées par les deux correcteurs ont été confrontées, jusqu'à homogénéisation d'une note définitive en s'appuyant sur les grilles d'évaluation. Les moyennes de notes attribuées par chaque groupe de correcteurs ont été établies en vue d'une homogénéisation des notations entre groupes.

ADMISSIBILITE

25 candidats ont été déclarés admissibles, 17 au titre du concours externe, et 8 au titre du concours interne (cf : deux listes d'admissibilité).

Les résultats d'admissibilité ont été publiés le 21 avril 2016.

IV – 2 – Epreuves orales

- **La préparation**

⁶ Arrêté du 25 mars 2016 fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

Les épreuves orales ont porté sur un exposé sur une question d'ordre général (1), suivi d'un entretien avec le candidat, et un exposé sur une question de génie sanitaire suivi d'une interrogation (2), ainsi que d'une épreuve de langue vivante.

La liste des sujets pour chacune des deux épreuves ci-avant (1) et (2) a été préparée et discutée entre les membres du jury et validée avant le déroulement des épreuves.

- **Le déroulement**

Deux groupes d'examineurs ont été constitués, l'un pour l'épreuve d'exposé d'ordre général, suivi d'un entretien avec le jury (1) et l'autre pour l'épreuve relative à l'exposé sur une question de génie sanitaire(2). Les questions de ces deux épreuves ont été tirées au sort par les candidats. S'agissant de l'épreuve de langue vivante, les candidats se sont présentés devant un examinateur, professeur spécialisé (tous les candidats ont choisi l'anglais).

ADMISSION

Compte tenu du nombre de postes offerts au concours et au vu des notes attribuées aux candidats, 3 candidats ont été admis au concours externe et 2 candidats l'ont été au concours interne.

Une liste complémentaire de candidats admis a été établie pour le concours externe (6 candidats) et également pour le concours interne (3 candidats) soit un total de 14 candidats retenus.

V- Principales observations du jury

V-I Pour les épreuves écrites

S'agissant de la note de synthèse, la plupart des candidats ont eu une bonne compréhension du sujet, et la très grande majorité des copies présentait un plan structuré, reprenant celui suggéré. L'épreuve comportait un nombre de documents à examiner relativement important, et le jury a noté que plusieurs candidats ont eu des difficultés de maîtrise du temps dans la rédaction de la synthèse.

Globalement les membres du jury qui ont participé au concours de 2015 ont signalé la plus grande homogénéité des copies, pouvant dénoter soit une meilleure préparation des candidats (respect de la présentation sous forme de note), soit un plan de note plus dicté par le libellé du sujet (quasiment un seul plan possible). Ceci a facilité la correction de l'épreuve.

En revanche, les propositions souhaitées par le libellé de l'épreuve à savoir le rôle d'une l'agence régionale de santé (ARS), en tant qu'animateur auprès du préfet constituaient dans la très grande majorité des copies la partie la plus faible (souvent absente ou la plus congrue), alors qu'il était demandé précisément de valoriser ce rôle sur la base de l'analyse documentaire relevant du domaine des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique. Cet aspect n'a été proposé que dans de très rares cas.

S'agissant de l'épreuve (2) sur des questions de génie sanitaire, qui correspondaient à des activités courantes en ARS, le niveau des candidats est apparu faible, dénotant une impréparation de beaucoup de candidats et un manque de connaissances important (méconnaissance des missions des agences, absence de curiosité ou de connaissances de base, absence de concision et de

pragmatisme). De nombreuses copies étaient mal structurées (sur le fonds et sur la forme) et mal rédigées. Ainsi plusieurs notes éliminatoires ont été données.

Aucune rupture d'anonymat n'a été à signaler.

V-2 Pour les épreuves orales

Pour l'épreuve portant sur une question d'ordre général, le jury a jugé le niveau des candidats homogène (sans grande dispersion de note, très peu de notes hors de la fourchette de 12 et 15 /20), mais globalement assez moyen. Au regard des 30 mn de préparation des exposés, plusieurs présentations ont été jugées insuffisamment fouillées, associées à un manque de pragmatisme dans les propositions, sans claire mise en exergue d'idées forces ; le plan de l'exposé oral n'est très souvent pas annoncé ; quelques exposés semblaient « catalogues ».

Plusieurs candidats expriment à l'oral une capacité d'ingénieurs d'étude technique plus qu'une aptitude à diriger des équipes et à assurer une prise de fonctions de responsabilité, d'organisation et d'encadrement. Il faut noter également une appréciation institutionnelle et des politiques publiques insuffisamment larges lors de question de mise en situation.

Au vu des prestations de certains candidats qui se sont déjà présentés à plusieurs reprises au concours d'ingénieur du génie sanitaire, le jury a également proposé qu'ils puissent être aiguillés dans un premier temps vers des postes d'ingénieurs d'étude sanitaire qui sembleraient plus adaptés à leurs aptitudes techniques.

Le niveau des candidats internes à été meilleur pour l'épreuve d'exposé sur une question d'ordre général⁷.

Enfin, il apparaît souhaitable de ne pas dépasser journalièrement l'audition de 8 candidats compte tenu des modalités des épreuves actuellement définies.

Pour l'oral consacré aux questions du génie sanitaire, un manque de connaissances du fonctionnement des ARS a été constaté, y compris par certains agents contractuels exerçant en ARS démontrant une impréparation au concours. Sur les aspects techniques, les membres du jury présents en 2015 ont constaté une baisse du niveau général par rapport à 2015.

VI- Conclusions et recommandations du jury

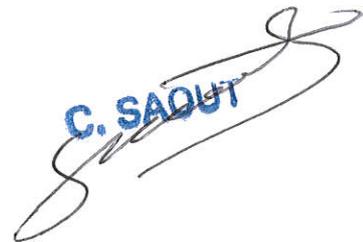
Les épreuves écrites et orales du concours se sont déroulées sans difficulté particulière. Le jury a pu apprécier la parfaite organisation matérielle du concours lors de la correction des épreuves écrites et du déroulement des épreuves orales.

L'attribution des notes à l'écrit ou à l'oral et les délibérations ont été aisément attribuées par consensus entre les membres du jury.

Il faut relever :

⁷ L'autre épreuve porte sur une question de génie sanitaire.

- que s'agissant de l'épreuve écrite relative à des questions de génie sanitaire, qui correspondaient à des activités courantes en ARS, le niveau des candidats est apparu faible, dénotant une impréparation de beaucoup de candidats et un manque de connaissances important (méconnaissance des missions des agences, absence de curiosité ou de connaissances de base, absence de concision et de pragmatisme). De nombreuses copies étaient mal structurées (sur le fond et sur la forme) et mal rédigées ;
- s'agissant de l'épreuve orale, le manque de préparation à l'épreuve sur la question d'ordre général des candidats externes, pouvant correspondre à leur formation d'origine sans doute assez théorique. A cet égard, l'EHESP pourrait proposer une formation de préparation au concours.


C. SADUT